



Domaine de sécurité Hiver

Sport de camp / Trekking - Formation continue Sport des jeunes

Objectif	Approfondir, compléter et élargir les compétences spécifiques dans le domaine de sécurité Hiver Sport de camp / Trekking
Contenus	Planification, réalisation et évaluation d'activités dans le domaine de sécurité Hiver; élaboration d'un concept de sécurité pour des activités dans le domaine de sécurité Hiver; réalisation de camps en hiver dans des conditions rudimentaires dans une région isolée sans garantie d'accès.
Méthodes et formes sociales	Enseignement frontal et en groupe, travail à deux ou en groupe, exposés, formation axée sur le vécu «en route» / dans le terrain.
Moyens didactiques	Manuel J+S Sport de camp / Trekking; brochure J+S Sport de camp / Trekking - Hiver; aide-mémoire J+S «Trekking», «Météorologie», «Orientation», «Attention Avalanches!»; autres moyens didactiques.
Public cible	Moniteurs J+S Sport de camp / Trekking Sport des jeunes
Conditions d'admission générales	<p>Selon l'art. 21 de l'ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp)</p> <p>La recommandation est délivrée par le coach J+S responsable.</p>
Conditions d'admission spécifiques	<p>Etre en possession d'une reconnaissance de moniteur J+S Sport de camp / Trekking Sport des jeunes avec statut «valable» ou «caduc»</p> <p>Avoir (co-)dirigé au moins un camp J+S Sport de camp / Trekking</p> <p>Disposer de bonnes connaissances en lecture de carte et en utilisation de la boussole</p> <p>Avoir de l'expérience et du plaisir à effectuer des activités en plein air dans la neige</p> <p>Avoir réussi le cours de sauveteurs</p>
Durée	4 jours
Forme de l'offre	Forme continue
Qualification	Module réussi: Le moniteur a suivi le module dans son intégralité, a fourni les prestations requises et est jugé apte à exercer sa fonction de manière autonome.
Attestation des compétences	<p>Comp. prof. théorie: oui/non</p> <p>Comp. prof. pratique: oui/non</p> <p>Comp. méthodologique: oui/non</p>
Complément	Les moniteurs qui réussissent ce module obtiennent le complément «Hiver».
Obligation de formation continue	Les moniteurs J+S sont tenus, selon l'art. 28 de l'OPESp, de suivre un cours de formation continue.

OFSP
2532 Magglingen



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO